

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE / COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Point sur l'action de l'AMF en faveur des Ukrainiens

L'AMF s'est mobilisée dès les premières heures du conflit en Ukraine, de façon concrète et pionnière pour faciliter l'accueil des réfugiés comme l'envoi de l'aide humanitaire en Ukraine et dans les pays limitrophes. Cette action en faveur des ukrainiens confrontés à la crise humanitaire se poursuit aux côtés des communes engagées. Voici un point synthétique des actions menées.

Le partenariat avec la Protection civile conclu le 1<sup>er</sup> mars, pour la collecte et l'acheminement de dons, a permis de collecter 15 000 palettes de dons matériels, dont 4 500 ont été envoyées très rapidement aux Ukrainiens, ainsi que des dons financiers.

Depuis, et face aux réalités logistiques de la Protection civile, l'AMF s'est aussi associée à l'ONG ACTED, présente en Ukraine. Ce partenariat a pour objet d'amplifier la réponse humanitaire en acheminant et en distribuant des biens de première nécessité dans les zones touchées et dans celles accueillant des personnes déplacées. Les communes qui souhaitent prendre part à cette opération sont invitées à se rendre sur cette page : <https://help-ukraine.acted.org/fr/>

Les communes ont également réalisé des dons financiers conséquents, aux associations actives sur place et via le fonds dédié, le FACECO. Depuis son lancement le 1<sup>er</sup> mars dernier, ce sont plus de 3 millions d'euros qui ont été donnés par 250 collectivités françaises, représentant pas moins de 12 opérations d'acheminement de matériels et de médicaments.

Pour favoriser l'accueil des personnes déplacées d'Ukraine en France, et notamment sécuriser leur prise en charge du premier au dernier kilomètre afin de limiter les risques humanitaires, sécuritaires et sanitaires, le Président de l'AMF, David Lisnard a proposé à l'Etat dès son retour d'Ukraine un plan coordonné Etat-collectivités et l'implication des communes dans les décisions qui les concernent. L'AMF participe ainsi activement au comité de suivi du Comité interministériel de crise dédié à la situation en Ukraine.

En matière d'accueil, pour soutenir les communes qui mettent des logements à disposition des Ukrainiens arrivant en France, l'AMF s'est associée à l'opération du groupe United b réunissant notamment les enseignes Boulanger et Electrodépot, qui vise à équiper 1 000 logements en électroménager de la vie quotidienne. A ce jour, 153 logements ont déjà été équipés dans 17 départements grâce à cette opération.

Toujours pour soutenir les communes qui proposent des solutions d'hébergement des réfugiés, le Président de l'AMF a demandé au Premier Ministre une participation financière de l'Etat, l'accueil des populations déplacées étant de son domaine de compétences. Des engagements oraux ont été pris, et l'AMF attend confirmation des modalités.

Par ailleurs, dans un registre de l'ordre de la diplomatie décentralisée, pour répondre aux communes souhaitant s'engager encore davantage, l'AMF met à la disposition des communes de France un dispositif de « parrainage de solidarité » avec les villes ukrainiennes, d'abord symbolique mais pouvant déboucher sur une véritable coopération territoriale. Les communes qui souhaitent parrainer une commune ukrainienne et s'engager dans la reconstruction du pays peuvent contacter : [solidariteukraine@amf.asso.fr](mailto:solidariteukraine@amf.asso.fr)

L'AMF salue l'engagement personnel de nombreux maires et élus communaux face au drame humanitaire qui se déroule sur notre continent.